



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0641

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Quartier Terrailon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0641**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Terrailon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1° - Le contexte

Situé au nord-est de la Commune de Bron, en limite des Communes de Vaulx en Velin et de Villeurbanne, le quartier du Terrailon constitue l'un des principaux sites de copropriétés fragilisées de l'agglomération lyonnaise.

Il fait l'objet, depuis plus de 12 ans, d'un projet de développement social urbain qui a permis d'engager, dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, de nombreuses actions en matière de requalification des espaces publics, d'intervention sur l'habitat et d'implantation de services publics.

La convention signée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 21 février 2008 prévoit notamment l'aménagement du secteur Terrailon, sous forme de zone d'aménagement concerté (ZAC). Cette ZAC a été concédée à la SERL mais les acquisitions foncières resteront conduites directement par la collectivité, à l'appui d'une déclaration d'utilité publique (DUP) arrêtée en décembre 2012.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon avait, par anticipation, approuvé, par délibération n° 2003-1251 du 7 juillet 2003, l'engagement d'une première phase d'acquisitions, par application du droit de préemption urbain renforcé ou à l'amiable, pour un coût total prévisionnel de 1 500 000 € incluant les frais de gestion et les travaux d'urgence nécessaires pour 18 mois.

Par délibération en date du 14 juin 2004, le Conseil de Communauté a approuvé l'extension du périmètre d'acquisition.

Une deuxième phase d'acquisitions a alors pu être engagée au moyen d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme, approuvée par délibération n° 2005-2699 du 21 juin 2005, pour un montant de 41 872 197 € portant le montant global de l'autorisation de programme à 43 372 197 €.

2° - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

La ZAC Terrailon a été créée le 20 septembre 2010. Elle prévoit l'acquisition de 304 logements au sud, afin de conduire une opération de démolition/reconstruction et le principe de démolition / reconstruction des 130 logements du nord de la ZAC.

Pour mener à bien l'ensemble de cette opération il reste à engager les actions suivantes :

- pour le secteur de la tranche sud de la ZAC :

acquisition du foncier	4 931 760 €
frais de sécurisation et de relogement	200 000 €
Total pour la tranche sud de la ZAC	5 131 760 €

- pour la tranche nord de la ZAC :

acquisition du foncier	7 545 488 €
frais de sécurisation et de relogement	400 000 €
Total pour la tranche nord de la ZAC	7 945 488 €

- pour les autres secteurs :

acquisitions foncières sur le secteur EPARECA	307 642 €
désamiantage pour les bâtiments D & F	175 088 €
Total pour les autres secteurs	482 730 €

Total pour l'ensemble des secteurs opérationnels	13 559 978 €
---------------------------------------------------------	---------------------

Pour l'ensemble des secteurs opérationnels, il est nécessaire de disposer d'une autorisation de programme totale d'un montant de 13 559 978 €.

Ces acquisitions foncières, menées auparavant par voie amiable, se font désormais au travers d'une procédure de déclaration d'utilité publique dont l'ordonnance a été délivrée le 4 décembre 2014.

A court terme, le besoin d'autorisation de programme complémentaire est de 5 793 051 € pour financer :

- les acquisitions foncières et frais de la tranche sud de la ZAC, soit 5 131 760 €,
- les frais de sécurisation et de relogement de la tranche nord, soit 400 000 €,
- les régularisations foncières et dernières acquisitions du secteur EPARECA, soit 482 730 € ;

Des autorisations de programme complémentaires seront demandées ultérieurement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des acquisitions foncières dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier Terrailon à Bron.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 5 793 051 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € en 2015,
- 3 000 000 € en 2016,
- 2 493 051 € en 2017,

sur l'opération n° 0P17O0827.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 49 165 248 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.